



Madame Roxana Maracineanu

Ministre des Sports

95 avenue de France

75013 Paris

CYRIL PELLELAT

SENATEUR

DE LA

HAUTE-SAVOIE

Objet : demande visant à remédier à la différence de traitement entre le sport professionnel et le sport amateur de haut niveau dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Madame la ministre,

CONSEILLER
REGIONAL

AUVERGNE -RHONE-
ALPES

Nous souhaitons attirer votre attention sur la différence de traitement entre le sport professionnel et le sport amateur évoluant à un haut niveau de compétition dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

VICE-PRESIDENT DE
LA COMMISSION AUX
AFFAIRES
EUROPEENNES

En effet, si les clubs professionnels ont pu reprendre leurs entraînements avec contact, l'Etat refuse pour l'instant d'offrir la même possibilité aux clubs amateurs. S'il serait inopportun permettre à l'ensemble de ces clubs de reprendre leurs activités habituelles en raison de la situation sanitaire, cette décision est particulièrement dommageable pour les clubs amateurs évoluant au niveau national voir continental. Ces derniers ne peuvent pour le moment reprendre leurs entraînements qu'en l'absence de contact. Cette problématique impacte d'autant plus les clubs de football américain, ce sport qui nécessitant forcément des contacts.

COMMISSAIRE
A L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces clubs amateurs, évoluant pourtant à haut niveau, ne peuvent donc pas reprendre pleinement leurs entraînements dans la perspective de la reprise des compétitions au printemps. Cela crée des risques de non-renouvellement des licences à la prochaine rentrée, d'essoufflement des bénévoles et des salariés, de pertes de partenariats et une baisse des rentrées financières, alors même des financements plus conséquents sont nécessaires pour la participation à ce type de compétitions.

Cette mesure crée également une inégalité au sein même des clubs. Pour ceux évoluant dans les plus hauts niveaux de compétitions, il est rare que certains de leurs joueurs soient considérés comme des sportifs de haut niveau. Aussi, ces derniers peuvent s'entraîner de façon classique tandis que le reste du club n'y est pas autorisé, ne disposant pas du même statut.



CYRIL PELLEVALT

SENATEUR
DE LA
HAUTE-SAVOIE

CONSEILLER
REGIONAL
AUVERGNE -RHONE-
ALPES

VICE-PRESIDENT DE
LA COMMISSION AUX
AFFAIRES
EUROPEENNES

COMMISSAIRE
A L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au regard du non-sens des effets de cette limitation du sport amateur de haut niveau, mais aussi des effets délétères qu'elle produit sur les clubs, nous vous demandons, Madame la ministre, de mettre fin le plus rapidement possible à cette différence de traitement, et ainsi à autoriser la reprise des entraînements sans restriction pour les clubs amateurs évoluant au moins au niveau national dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous pensons que la question de la création d'un statut intermédiaire entre le sport professionnel et le sport amateur mérite d'être abordée. La mise en place d'un statut de club semi-professionnel, dès lors que celui-ci évolue au minimum au niveau national, permettrait d'éviter à l'avenir ce type de situations. En effet, ces derniers rentrent rarement dans les cases du sport amateur, sans pour autant remplir pleinement les critères permettant d'obtenir le statut de professionnel. Une catégorie intermédiaire aurait alors comme avantage de remédier aux traitements injustes dont ils sont souvent tributaires. Nous nous permettons donc d'inviter vos services à réfléchir à cette question si vous la trouvez opportune.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre revendication et restant à votre entière disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Cyril Pellevat

Sénateur de la Haute-Savoie
Conseiller régional AURA

Ben Sirouet

Président des Black Panthers
Football Thonon